SYNDICAT de communes

Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 1/2022

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre février**, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

 $\underline{\textbf{Etaient pr\'esents}}: \textbf{M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD,}$

Mme Michèle ALOUCHY, M. Christian PELTIER

Pouvoirs : Excusés : Absents :

Date de convocation : 19 février 2022

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Objet: Travaux d'empierrement

Le Président indique que des travaux supplémentaires de décaissement et d'empierrement, sur les parties non bitumées entourant le centre de santé, n'ont pas été prévus dans le marché initial. Des devis ont donc été demandés aux entreprises suivantes :

TTPM: 3 073.00 € HT
SIVOM: 2 091.00 € HT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les travaux de décaissement et d'empierrement sur les parties non bitumées entourant le centre de santé,
- PROPOSE de retenir le devis du SIVOM pour un montant de 2 091.00 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes pièces à intervenir